

Note d'information N° 1

Révision du SCoT



**Dieppe
Pays
Normand**

Un SCoT, c'est quoi ?

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui permet de dessiner la trajectoire d'un territoire sur une durée de 20 ans.

Il vise un développement équilibré du territoire et des différents espaces, urbains et ruraux en s'appuyant sur une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, une prise en compte des enjeux environnementaux et le développement d'une offre de services adaptée aux modes de vie de ses populations.

Aujourd'hui, ce sont plus de 440 SCoT qui sont élaborés (ou en cours) sur le plan national.

Le PETR Dieppe Pays Normand a approuvé son SCoT le 28 juin 2017.

DIEPPE PAYS NORMAND

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Dieppe Pays Normand est un établissement public qui réunit la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, la Communauté de Communes Falaises du Talou et la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Véritable espace de partenariat et de coopération, le PETR porte pour le compte de ses EPCI membres, la gestion des fonds européens : LEADER & GALPA, l'élaboration et la coordination du Plan Climat Air Énergie Territorial, la coordination de la Station Nautique et l'élaboration du SCoT.

Les chiffres clés du territoire

- 119 communes
- 107 545 habitants
- 58 860 logements
- 37 577 emplois



Le SCoT 2017

Le SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux approuvé en 2017, avait pour ambition de :

- Déployer une stratégie économique offensive pour des filières productives arrimées aux flux extérieurs et un foisonnement entrepreneurial s'appuyant sur la qualité des savoir-faire et ressources du territoire
- Pratiquer une gestion paysagère et environnementale innovante et reconnue comme « valeur sûre et label de qualité » pour les habitants et les entreprises
- Faire jouer les complémentarités du littoral et de l'arrière-pays pour valoriser les spécificités de bassins de vie et productifs fonctionnant ensemble
- Se mobiliser pour un territoire connecté.



PETR DIEPPE PAYS NORMAND

2 boulevard Clémenceau - DIEPPE

contact@dieppe-pays-normand.fr

Le SCoT modifié en 2021

La loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN a apporté de nouvelles règles en matière d'urbanisme pour les communes littorales.

Elle vient modifié également le rôle des SCoT dans la traduction de la "loi littoral" à l'échelle de leur périmètre. Avec la loi ELAN, les SCoT doivent désormais déterminer <<les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L.121-8, et en définir la localisation>>.

Les SCoT littoraux devaient donc se mettre en conformité avec la loi ELAN par une procédure de modification simplifiée.

Afin d'intégrer et de préciser la nouvelle classification urbaine définie par la loi et les possibilités induites en matière d'aménagement pour ses 6 communes littorales (Quiberville sur Mer, Sainte Marguerite sur Mer, Varengeville sur Mer, Hautot sur Mer, Dieppe et Petit Caux), le PETR a réalisé en 2021 une modification simplifiée du SCoT.



Pourquoi révisé-t-on le SCoT ?

Depuis l'approbation du SCOT en juin 2017, d'importants changements réglementaires et projets de nature à impacter le territoire de Dieppe Pays Normand ont vu le jour.

À savoir :

- La recomposition territoriale (3 EPCI – 119 communes - 10 nouvelles communes ayant intégré les EPCI et par conséquent le PETR),
- L'intégration notamment des lois ELAN (2018), Climat et résilience (2021) avec, notamment, la notion de Zéro Artificialisation Nette à atteindre en 2050,
- La compatibilité avec le SRADDET dont la modification a été approuvée par le préfet de la Région Normandie le 28 mai 2024 ,
- Les enjeux d'adaptation au changement climatique et d'éventuelles relocalisations d'activités,
- Le chantier EPR2 à Petit Caux (extension du site du CNDP de Penly) avec ses effets locaux sur les besoins en logements temporaires et pérennes, en infrastructures, équipements et services, et leur éventuelle réversibilité.

En vue de prendre en compte ces changements dans la planification du territoire, le PETR Dieppe Pays Normand a décidé à l'unanimité de son Conseil de pôle de prescrire la révision du SCOT par sa délibération n°2023/24 en date du 28 juin 2023.

Les pièces du SCoT

le PAS

Le projet d'aménagement stratégique définit la vision du territoire en matière de développement économique et d'aménagement pour les 20 prochaines années.

Il traduit les choix politiques du territoire sur les différents enjeux auxquels nous devons faire face : Environnement, logement, consommation foncière, mobilité...

le DOO

Le document d'orientation et d'objectifs détermine les conditions d'application du PAS. Le DOO vient édicter les prescriptions qui permettront une mise en œuvre efficace du projet de territoire.

les annexes

Parmi les documents figurants en annexes dans le SCoT, on retrouve :

- Le diagnostic de territoire qui présente, notamment au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services.
- l'état initial de l'environnement
- la justification des choix
- l'évaluation environnementale
- Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)
- Le diagnostic agricole



Le territoire en bref...



© Quiberville Vue Du Gr21 Ep. Leboucher | Pierre Leboucher

Economie et attractivité du territoire

Dieppe Pays Normand se distingue par une économie marquée par une forte présence industrielle qui représente 20 % de l'emploi local, dépassant ainsi la moyenne régionale de la Normandie (16 %).

Cette dynamique industrielle est particulièrement accentuée sur la CC Falaises du Talou, où l'emploi industriel atteint 33 %, notamment grâce à la centrale de Penly. Près de deux tiers des actifs résidant dans le PETR travaillent dans l'agglomération dieppoise, soulignant l'attractivité de cette zone en termes d'emploi et de services.

Le port de Dieppe, un port polyvalent, joue un rôle central dans l'économie locale, accueillant 350 000 passagers transmanche et traitant 1,5 million de tonnes de marchandises chaque année, ce qui en fait un pôle logistique et commercial stratégique.

Sur le plan touristique, l'offre et les capacités d'hébergement sont principalement concentrées sur le littoral, attirant des visiteurs en quête de paysages maritimes et d'activités balnéaires.

Cependant, il est essentiel de diversifier les flux touristiques pour mettre en valeur la destination nature au cœur du Pays dont la CC Terroir de Caux détient un potentiel certain. Cette diversification offrirait ainsi des opportunités de développement pour le tourisme vert et rural.

Le territoire dispose de 105 000 m² de plancher dédiés aux grandes et moyennes surfaces. L'offre commerciale sur le territoire est également polarisée sur Dieppe, alors que la concurrence commerciale reste limitée sur les franges du territoire.

Enfin, le territoire conserve un caractère agricole prononcé, avec des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) couvrant près de 70 % de sa superficie. On y dénombre 877 sites agricoles, comprenant 559 exploitations principales et 318 sites secondaires (corps de ferme ou bâtiments isolés), témoignant d'une tradition rurale ancrée et d'une économie agricole active.



Cadre de vie

Dieppe Pays Normand, compte un total de 58 860 logements et 62 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. Le parc de logements est plutôt ancien, avec près de la moitié des habitations construites avant 1970. Ce patrimoine immobilier reflète un caractère historique et patrimonial marqué.

La mobilité est dominée par l'utilisation de la voiture, avec 84,4 % des ménages disposant d'au moins une voiture, un taux supérieur à la moyenne départementale (80,4 %). Comme la plupart des territoires ruraux, les déplacements domicile travail sont en majeure partie effectués en voiture.

Pour les déplacements alternatifs, le réseau de transport en commun Deep Mob dessert Dieppe-Maritime, offrant des solutions de mobilité urbaine et périurbaine. Sur la CC Falaises du Talou, la mise en place du transport à la demande gratuit pour les habitants et son succès croissant démontre la disposition des habitants à adopter d'autres modes de déplacement alternatifs à la voiture. Par ailleurs, le vélo s'est installé comme mode de déplacement tourné vers les loisirs et le tourisme, grâce à des infrastructures comme la Vélomaritime, la Véloroute du Lin et l'Avenue Verte London - Paris. Ces aménagements renforcent l'attractivité du territoire pour les cyclistes et les touristes.

Les services publics et les équipements sont répartis de manière équitable sur le territoire, avec un tiers des communes disposant à la fois d'écoles primaires et secondaires.

Le territoire est bien doté en équipements sportifs et culturels. Sur le territoire, 57 % des communes possèdent au moins un équipement sportif. Les infrastructures sportives sont particulièrement développées pour les activités de plein air, avec une forte présence de plateaux et terrains de jeux extérieurs, ainsi que de terrains de grands jeux.

Au niveau culturel, le territoire offre 1 équipement pour 1708 habitants contre 1 équipement pour 2940 habitants au niveau régional. Ces équipements, composés principalement de bibliothèques, d'espaces d'exposition et de médiation culturelle, contribuent à une offre culturelle diversifiée, accessible à la fois aux habitants et aux visiteurs.

Transitions environnementales/ énergétiques

Le territoire se distingue par la richesse et la diversité de ses paysages. Il s'appuie sur une variété d'entités paysagères, allant des vallées verdoyantes aux vastes plateaux, en passant par une façade maritime offrant des vues imprenables. Ces éléments paysagers, véritables leviers pour le tourisme, contribuent à renforcer l'attractivité du territoire.

Le territoire se distingue également par son engagement en faveur de la biodiversité. Les trois EPCI qui le composent sont tous labellisés "Territoires engagés pour la nature", témoignant d'une volonté collective de préserver et de valoriser les écosystèmes locaux. Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable et de protection des ressources naturelles.

L'agriculture, secteur prépondérant sur le territoire, reste le principal émetteur de gaz à effet de serre, suivi par les secteurs des transports et résidentiel. Cependant, une tendance positive se dessine avec une réduction de 5,48 % des émissions de GES entre 2014 et 2021.

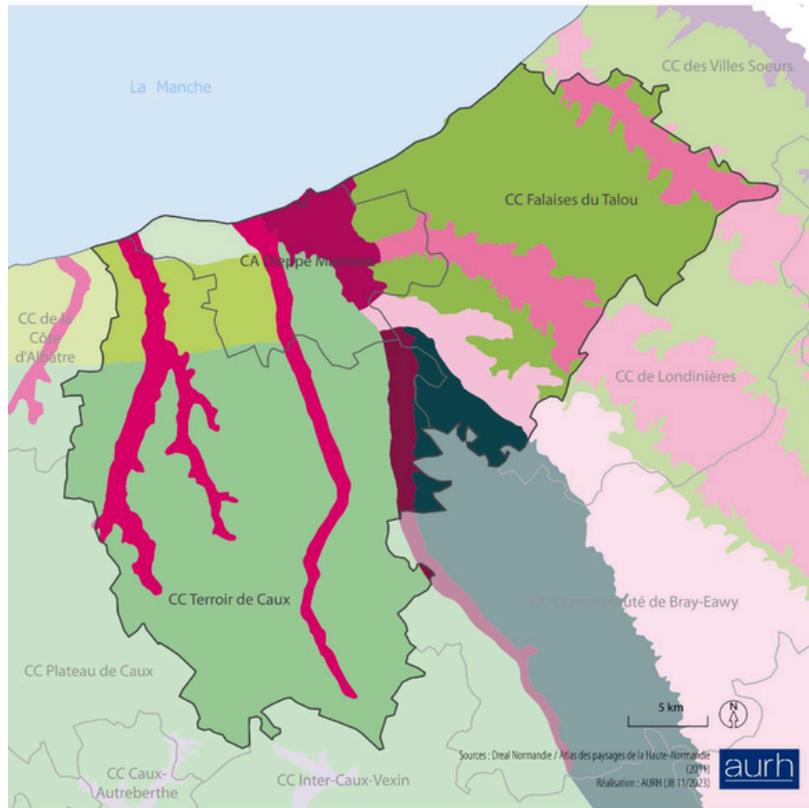
Bien que le territoire demeure encore dépendant des énergies fossiles, une nette augmentation de la production d'énergies renouvelables est observée, portée principalement par les filières bois et éolien. Les EPCI du territoire envisagent également de développer d'autres sources d'énergie renouvelable, notamment l'énergie solaire et la méthanisation, afin de poursuivre leur transition énergétique.

La situation géographique du pays le rend vulnérable à certains risques naturels, notamment le recul du trait de côte et la submersion marine. Face à ces défis, le territoire s'engage dans une démarche proactive de gestion durable de son littoral et de ses espaces maritimes.

Le SCoT, actuellement en révision, intégrera un volet spécifique dédié à ces enjeux littoraux et maritimes. Cette initiative vise à apporter des réponses adaptées aux perspectives et aux défis liés à la préservation du littoral, tout en saisissant les opportunités offertes par une gestion durable de ces espaces sensibles.



Carte des unités paysagères du SCoT Dieppe Pays Normand



Unités paysagères définies par l'Atlas des paysages de la Haute-Normandie

- | | |
|--------------------------------|--|
| La boutonnière du pays de Bray | Le pays de Caux |
| La forêt d'Eawy et son plateau | Le Petit Caux et l'Aliermont |
| La vallée de Dieppe | Les vallées de l'Yères et de l'Eaulne |
| La vallée de la Varenne | Les vallées et valleuses littorales |
| Le Cap d'Ailly | Les petites vallées affluentes de la Seine |
| Le Caux maritime | La vallée de la Bresle |

Éléments de contexte

- | |
|--------------------------|
| SCoT Dieppe Pays Normand |
| Limite intercommunale |

Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, les réflexions relatives à la révision du schéma de cohérence territoriale doivent être menées dans le cadre d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et le conseil de développement du PETR.



Réunion publique le 19 mars

Dans le cadre de la révision du SCoT, nous avons le plaisir de vous inviter à la 1ère réunion publique qui se tiendra **ce 19 mars à 18 h**.

Cette réunion est l'occasion de vous présenter les enjeux du territoire et de recueillir vos contributions pour alimenter le projet SCoT.

Lieu :

Salle Acadie – Stade Jean Dasnias,
Rue des Bruyères à Saint Aubin Sur Scie



Recueil des observations du public

Flashez ce QR-code et faites nous connaître vos observations dans le cadre de la révision du SCoT.

Des registres sont également mis à disposition au siège du PETR, aux sièges des EPCI et à l'Hôtel de ville de Dieppe.

Vous pouvez également nous transmettre vos observations par voie postale au 2 boulevard Georges Clémenceau 76200 Dieppe ou par voie électronique à contact@dieppe-pays-normand.fr



Information en continu sur la révision du SCoT

Retrouvez toutes les informations concernant la révision du SCoT sur notre site internet : dieppe-pays-normand.fr